

Association A TOUT METIER

EXERCICE CLOS LE 31 DECEMBRE 2019

**RAPPORT
DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

SOMMAIRE

PAGES

**RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS**

1 à 4

COMPTES ANNUELS

- . Bilan Actif-Passif
- . Compte de résultat
- . Annexe

5 - 6
7 - 8
9 à 17

Association A TOUT METIER
Adresse : 7, rue de la Gibaudière
49124 SAINT-BARTHELEMY-D'ANJOU

Rapport du Commissaire aux Comptes sur les comptes annuels pour l'exercice clos le 31 décembre 2019

Aux membres de l'association A TOUT METIER,

OPINION

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de l'association A TOUT METIER relatifs à l'exercice clos le 31 décembre 2019, tels qu'ils sont joints au présent rapport. Ces comptes ont été arrêtés par le Conseil d'Administration le 18 mai 2020 sur la base des éléments disponibles à cette date dans un contexte évolutif de crise sanitaire liée au Covid-19.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de l'association à la fin de cet exercice.

FONDEMENT DE L'OPINION

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie "Responsabilités du Commissaire aux Comptes relatives à l'audit des comptes annuels" du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 1^{er} janvier 2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le Code de déontologie de la profession de Commissaire aux Comptes.

JUSTIFICATION DES APPRECIATIONS

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R. 823-7 du Code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous portons à votre connaissance les appréciations suivantes qui, selon notre jugement professionnel, ont été les plus importantes pour l'audit des comptes annuels de l'exercice.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble, arrêtés dans les conditions rappelées précédemment, et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Les subventions versées par les financeurs sont attribuées en fonction de critères particuliers qui s'inscrivent dans le temps. Nous avons revu les principes de rattachement des produits à l'exercice comptable retenus par l'association. Ces travaux n'ont pas révélé d'éléments significatifs de nature à remettre en cause les méthodes appliquées.

VERIFICATIONS SPECIFIQUES

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion du Trésorier arrêté le 18 mai 2020 et dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux membres de l'association. S'agissant des événements survenus et des éléments connus postérieurement à la date d'arrêt des comptes relatifs aux effets de la crise liée au Covid-19, la Direction nous a indiqué qu'ils feront l'objet d'une communication à l'Assemblée Générale appelée à statuer sur les comptes.

Nous attestons de la sincérité et de la concordance avec les comptes annuels des informations relatives aux délais de paiement mentionnées à l'article D. 441-4 du Code de commerce.

RESPONSABILITES DE LA DIRECTION ET DES PERSONNES CONSTITUANT LE GOUVERNEMENT D'ENTREPRISE RELATIVES AUX COMPTES ANNUELS

Il appartient à la Direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle, conformément aux règles et principes comptables français, ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la Direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

RESPONSABILITES DU COMMISSAIRE AUX COMPTES RELATIVES A L'AUDIT DES COMPTES ANNUELS

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives. L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative. Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L. 823-10-1 du Code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le Commissaire aux Comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- Il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion. Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.
- Il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- Il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la Direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- Il apprécie le caractère approprié de l'application par la Direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation. Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation. S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude ou, si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- Il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Fait à ANGERS, le 11 juin 2020

Le Commissaire aux Comptes
BECOUZE



S. GARNIER
Associée

Ce rapport comprend 17 pages.

BILAN CONSOLIDE

TOTAL CONSOLIDATION : A TOUT M

Dossiers consolidés

2019ATE 2019ATM

Période du : 01/01/2019

Au : 31/12/2019

Ecritures saisies ☒

Ecritures validées ☒

Ecritures extra-comptables ☐

PARAMETRAGE : A TOUT METIER

ACTIF

	Exercice N			Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
	Brut	Amortiss.	Net	Net		
ACTIF IMMOBILISE						
IMMOBILISATIONS INCORPORELLES						
Frais d'établissement						
Concessions, droits...	7 154	7 154				
Autres immobilisations incorporelles						
IMMOBILISATIONS CORPORELLES						
Terrains	132 030		132 030	132 030		
Construction	214 970	16 362	198 608	208 711	-10 104	-5 %
Installations techniques, matériel et outillage in						
Autres immobilisations corporelles	502 710	295 271	207 439	101 067	106 373	105 %
Immobilisations corporelles en cours						
IMMOBILISATIONS FINANCIERES						
Participations et créances rattachées						
Autres titres immobilisés	152 820		152 820	152 820		
Prêts						
Autres immobilisations financières	2 128		2 128	2 101	27	1 %
TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	1 011 812	318 787	693 025	596 729	96 296	16 %
ACTIF CIRCULANT						
STOCKS						
Stocks, Matières premières et fournitures & Autres						
AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES						
CREANCES						
Créances Usagers	128 783	954	127 828	110 599	17 229	16 %
Financeurs	127 059		127 059	177 038	-49 979	-28 %
Autres	5 128		5 128	75 256	-70 128	-93 %
TRESORERIE						
Valeurs mobilières de placement						
Disponibilités	547 694		547 694	410 245	137 448	34 %
CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	1 361		1 361	7 280	-5 918	-81 %
TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	810 025	954	809 070	780 418	28 652	4 %
COMPTES DE REGULARISATION						
Charges à répartir sur plusieurs exercices (III)						
Primes de remboursement des obligations (IV)						
Ecart de conversion (actif) (V)						
TOTAL ACTIF	1 821 837	319 742	1 502 095	1 377 147	124 948	9 %

BILAN CONSOLIDE

TOTAL CONSOLIDATION : A TOUT M

Dossiers consolidés

2019ATE 2019ATM

Période du : 01/01/2019 Au : 31/12/2019

Ecritures saisies ☒

Ecritures validées ☒

Ecritures extra-comptables ☐

PARAMETRAGE : A TOUT METIER

PASSIF

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
FONDS ASSOCIATIFS ET RESERVES				
FONDS PROPRES				
Fonds associatifs sans droit de reprise				
Ecarts de réévaluation				
Réserves				
Report à nouveau	558 918	503 891	55 026	11 %
Résultat de l'exercice	122 071	55 026	67 045	122 %
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS				
Fonds associatifs avec droit de reprise				
Apports				
Legs et donations				
Résultats sous contrôle de tiers financeurs				
Subventions d'investissements	31 826	36 074	-4 248	-12 %
Provisions réglementées				
TOTAL (I)	712 815	594 992	117 823	20 %
PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES				
Provisions pour risques				
Provisions pour charges	8 811	5 730	3 081	54 %
TOTAL (II)	8 811	5 730	3 081	54 %
FONDS DEDIES				
Fonds dédiés sur subventions de fonctionnement				
Fonds dédiés sur autres ressources				
TOTAL (III)				
DETTES				
Emprunts et dettes assimilées	447 152	473 147	-25 995	-5 %
Avances et acomptes reçus sur commandes en cours		9 145	-9 145	-100 %
Fournisseurs et comptes rattachés	65 541	47 042	18 500	39 %
Dettes fiscales et sociales	224 338	177 092	47 246	27 %
Autres dettes				
Produits constatés d'avance	43 438	70 000	-26 562	-38 %
TOTAL (IV)	780 469	776 426	4 043	1 %
ECART DE CONVERSION (PASSIF) (V)				
TOTAL PASSIF	1 502 095	1 377 147	124 948	9 %

COMPTE DE RESULTAT CONSOLIDE

TOTAL CONSOLIDATION : A TOUT M

Dossiers consolidés

2019ATE 2019ATM

Période du : 01/01/2019

Au : 31/12/2019

Ecritures saisies ☒

Comptes sans mouvement ☐

Ecritures validées ☒

Ecritures extra-comptables ☐

PARAMETRAGE : A TOUT METIER

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
PRODUIT D'EXPLOITATION				
PRESTATION DE SERVICES				
Production vendue de services	1 214 917	1 011 903	203 014	20 %
Produits des activités annexes	4 057	1 717	2 340	136 %
AUTRES PRODUITS D'EXPLOITATION				
Subventions	791 877	702 679	89 198	13 %
Autres produits	14 412	4 646	9 766	210 %
Transfert de charges	4 306	1 945	2 361	121 %
Reprises sur amortissements et provisions	2 603	11 500	-8 897	-77 %
TOTAL PRODUITS D'EXPLOITATION	2 032 171	1 734 390	297 781	17 %
CHARGES D'EXPLOITATION				
ACHATS	176 691	160 762	15 930	10 %
SERVICE EXTERIEURS	77 279	63 453	13 826	22 %
AUTRES SERVICES EXTERIEURS	54 883	64 064	-9 180	-14 %
AUTRES IMPOTS ET TAXES	17 908	38 170	-20 261	-53 %
CHARGES DE PERSONNEL	1 459 845	1 354 384	105 460	8 %
AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	2 934	453	2 481	547 %
DOTATIONS	84 358	53 855	30 504	57 %
TOTAL CHARGES D'EXPLOITATION	1 873 899	1 735 140	138 759	8 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	158 272	-750	159 022	++++
PRODUITS FINANCIERS				
AUTRES INTERETS ET PRODUITS ASSIMILES	590	713	-122	-17 %
REPRISE SUR PROVISION				
TRANSFERT DE CHARGES				
TOTAL PRODUITS FINANCIERS	590	713	-122	-17 %
CHARGES FINANCIERES				
INTERETS ET CHARGES ASSIMILES	8 456	5 379	3 077	57 %
DOTATIONS FINANCIERES				
Aux amortissements et aux provisions				
TOTAL CHARGES FINANCIERES	8 456	5 379	3 077	57 %
RESULTAT FINANCIER	-7 865	-4 666	-3 199	69 %
SOIT UN RESULTAT COURANT AVANT IMPOTS	150 406	-5 416	155 823	-2877
PRODUITS EXCEPTIONNELS				

Compte de résultat consolidé

	Exercice N	Exercice N-1	Ecart N-(N-1)	%
SUR OPERATIONS DE GESTION	4 698	7 281	-2 583	-35 %
REPRISE SUR AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS				
TRANSFERT DE CHARGES				
TOTAL PRODUITS EXCEPTIONNELS	4 698	7 281	-2 583	-35 %
CHARGES EXCEPTIONNELLES				
SUR OPERATIONS DE GESTION	1 123	7 791	-6 668	-86 %
DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISION				
TOTAL CHARGES EXCEPTIONNELLES	1 123	7 791	-6 668	-86 %
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 575	-510	4 085	-800 %
PARTICIPATION DES SALARIES AUX RESULTATS				
IMPOTS SUR LES SOCIETES ET CICE	31 910	-60 953	92 863	-152 %
RESULTAT D'EXPLOITATION	158 272	-750	159 022	++++
RESULTAT FINANCIER	-7 865	-4 666	-3 199	69 %
RESULTAT AVANT IMPOTS (Résultat d'Exploitation + Résultat Financier)	150 406	-5 416	155 823	-2877
RESULTAT EXCEPTIONNEL	3 575	-510	4 085	-800 %
RESULTAT NET DE L'EXERCICE	122 071	55 026	67 045	122 %
ANNEXES : PRODUITS				
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE				
Bénévolat				
Dons en nature				
Prestations en nature				
TOTAL ANNEXE : PRODUIT				
ANNEXE : CHARGES				
EVALUATION DES CONTRIBUTIONS EN NATURE				
Secours en nature				
Mise à disposition gratuite de biens et services				
Personnel bénévole				
TOTAL ANNEXE : CHARGES				



ANNEXE DES COMPTES ANNUELS ARRETES AU 31/12/2019

Annexe au bilan, avant répartition de l'exercice clos le 31 décembre 2019, dont le total est de 1 502 095 Euros, et au compte de résultat, présenté sous forme de liste dégageant un résultat comptable excédentaire de 122 071 Euros.

L'exercice a une durée de 12 mois recouvrant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2019.

Les notes et tableaux ci-après complètent et commentent l'information donnée par le bilan et le compte de résultat, et font à ce titre partie intégrante des comptes annuels.

1 – FAITS CARACTERISTIQUES

Travaux d'aménagement des nouveaux locaux

1 rupture d'un commun accord du contrat d'apprentissage. Le poste a été remplacé.

Création 1 poste de Chef d'équipe Multi sites pour le secteur Espaces Verts.

Renouvellement du parc informatique

Evènements postérieurs à la clôture :

Les états financiers de l'association ont été préparés sur la base de la continuité de l'activité. Les activités ont commencé à être affectées par COVID-19 au premier trimestre 2020 et l'entité s'attend à un impact négatif sur ses états financiers en 2020. La société, compte tenu du caractère récent de l'épidémie et des mesures annoncées par le gouvernement pour aider les entreprises, n'est toutefois pas en capacité d'en apprécier l'impact chiffré éventuel. A la date d'arrêté des états financiers 2019 de l'association, la direction de l'entité n'a pas connaissance d'incertitudes significatives qui remette en cause la capacité de l'entité à poursuivre son exploitation

2 – PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

Les conventions comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence, conformément aux hypothèses de base :

- Continuité de l'exploitation
- Permanence des méthodes comptables d'un exercice à l'autre
- Indépendance des exercices

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels des associations.

« Référentiel appliqué :

L'association A TOUT METIER, association régie par la loi du 1er juillet 1901, respecte les dispositions du règlement de l'Autorité des Normes Comptables N° 2014-03 du 5 juin 2014 relatif au Plan Comptable Général.

Principes comptables appliqués : Les conventions générales comptables ont été appliquées dans le respect du principe de prudence conformément aux hypothèses de base :

Image fidèle

Comparabilité

Continuité d'activité

Régularité

Sincérité

Prudence

Permanence des méthodes

Et conformément aux règles générales d'établissement et de présentation des comptes annuels. »

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

3 – NOTES SUR LE BILAN

3-1 Immobilisations

Tableau de variation des immobilisations

	Au 01/01/2019	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2019
Immobilisations incorporelles	5 493	1 662	-	7 154
Immobilisations corporelles	694 677	175 974	20 941	849 710
- Terrain	132 030			132 030
- Construction	214 970			214 970
- Inst générales, agents	66 032	68 045		134 078
- Mat de transport	193 997	67 786	17 713	244 071
- Mat de bureau et info	24 850	10 322	257	34 914
- Mat de chantier	52 625	22 311	2 970	71 966
- Mobilier	10 173	7 509		17 682
Immobilisations financières	154 921	27		154 948
TOTAL	855 090	177 663	20 941	1 011 812

Les immobilisations sont comptabilisées en application des règles issues du Plan Comptable Général.

Ainsi, les immobilisations inscrites à l'actif du bilan sont :

- Identifiables,
- Porteuses d'avantages économiques futurs,
- Contrôlées par l'entité,
- Évaluées de façon fiable.

Elles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat, frais accessoires hors frais d'acquisition et d'emprunt, déduction faite des rabais, remises ou ristournes obtenus) ou à leur coût de production.

Les frais accessoires supportés lors de l'acquisition des immobilisations, corporelles ou incorporelles sont comptabilisés en charges.

Tableau de variation des amortissements

	Au 01/01/2019	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2019
Immobilisations incorporelles	5 493	1 662	-	7 154
Immobilisations corporelles	252 868	78 817	20 053	311 633
- Terrain	0			0
- Construction	6 259	10 104		16 362
- Inst générales, agencés	3 591	15 316		18 907
- Mat de transport	171 540	25 762	17 247	180 055
- Mat de bureau et info	19 937	4 496	257	24 176
- Mat de chantier	41 576	17 929	2 549	56 957
- Mobilier	9 966	5 211		15 176
Immobilisations financières	-	-	-	-
TOTAL	258 361	80 479	20 053	318 787

Les durées ainsi appliquées au sein de l'entité sont les suivantes :

Immos incorporelles (logiciel) 1 à 3 ans

Construction..... 10 à 25 ans

Agencements et aménagements 5 à 10 ans

Matériel de chantier 1 à 5 ans

Matériel de transport 3 à 5 ans

Matériel de bureau informatique 1 à 4 ans

Lorsque des indices de perte de valeur apparaissent, une dépréciation des immobilisations est constituée, si la valeur actuelle est inférieure à la valeur comptable.

3-2 Stocks et en-cours

Non applicable

3-3 Créances

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale.

Une dépréciation est pratiquée, lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur comptable.

Créances représentées par des effets de commerce : 0

Etat des créances :

	Mt brut	< à 1 an	> à 1 an
Actif immobilisé	2 128	0	2 128
Actif circulant et CCA	262 331	244 831	17 500
TOTAL	264 459	244 831	19 628

Produits à recevoir inclus dans les postes du bilan : 120 €

3-4 Valeurs mobilières de placement

- Néant

3-5 Disponibilités et concours bancaires courants

Créances représentées par des effets de commerce : 0

3-6 Charges constatées d'avance

Charges constatées d'avance : 1 361 €uros

Cette rubrique ne comprend que les charges ordinaires liées à l'exploitation normale de l'association.

3-7 Fonds associatifs

	Au 31/12/2018	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2019
Report à Nouveau	503 892	55 026		558 918
Résultat de l'exercice	55 026	122 071	55 026	122 071
Subv d'investissement	36 074		4 248	31 826
FONDS ASSOCIATIFS	594 992	177 097	59 274	712 815

3-8 Provisions pour risques et charges

Les provisions « pour risques et charges » comprennent une provision pour indemnité de fin de carrière.

	Au 31/12/2018	Augmentation	Diminution	Au 31/12/2019
Provision pour risque et charge				-
Provision indemnité de fin de carrière	5 730	3 081		8 811
FONDS ASSOCIATIFS	5 730	3 081	-	8 811

3-9 Dettes

Année 2019	Année 2018
------------	------------

	Montant brut		Montant brut
Etablissement de crédit	447 152	Etablissement de crédit	473 147
Dettes financières diverses	0	Dettes financières diverses	0
Avances et acomptes clients	0	Avances et acomptes clients	9 145
Fournisseurs	64 331	Fournisseurs	40 731
Det. Fiscal. & social.	224 338	Det. Fiscal. & social.	177 092
Dettes / Immobilis.	1 210	Dettes / Immobilis.	6 311
Autres dettes		Autres dettes	0
Produits const. d'av.	43 438	Produits const. d'av.	70 000
Intérêts banc, à payer	0	Intérêts banc, à payer	0
Total :	780 469	Total :	776 426

Dettes représentées par des effets de commerce : 0 €

Dettes représentées par des effets de commerce : 0 €

Charges à payer :		Charges à payer :	
Dettes fiscales et sociales :	87 980	Dettes fiscales et sociales :	61 372
Fournisseurs :	6 234	Fournisseurs :	7 966
Dettes financières diverses :	0	Dettes financières diverses :	0

3-10 Produits constatés d'avance

43 438 € dont 35 000 € de subvention PLIE 2020

4 – NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

4-1 Chiffre d'affaires

	2019	2018	2017
Prestations propreté	338 438	271 900	242 524
Prestations peintures et bâtiment	252 566	280 311	349 782
Prestations espaces verts	615 820	459 692	434 684
Prestations chantier insertion	8 093		
TOTAL	1 214 917	1 011 903	1 026 990

4-2 Reprises sur amortissements et provisions

Les reprises opérées concernent l'activité normale de l'association

4-3 Subventions d'exploitation

L'Association perçoit de la part de divers organismes et collectivités publics des subventions. Celles-ci ont fait l'objet d'une comptabilisation en produit pour la partie relative au présent exercice.

4-4 Impôts sur les bénéfices

L'Association exerce une activité lucrative en tant qu'entreprise d'Insertion. A ce titre, elle est soumise à l'impôt sur les sociétés.

L'Association a comptabilisé un crédit d'impôt de 983 € relatif à deux dons (habitat et humanisme 83 € et SPIC Aréna Loire 900 €) et un impôt société de 32 893 €.

5 – AUTRES INFORMATIONS

5-1 Echéances des dettes et créances

ETAT DES CREANCES	Mt brut	< à 1 an	> à 1 an
Créances rat. à particip.	152 820	152 820	
Prêts			
Aut.immobilisations financ.	2 128		2 128
Créances clients	128 783	127 828	955
Fournisseurs débiteurs			
Personnel et cptes rat.			
Organismes sociaux			
Etat - IS			
Etat - TVA	985	985	
Etat - Subventions	127 059	109 559	17 500
Collect. Aut Imp.et taxes.			
Créances sur cessions d'immo			
Produits à recevoir	4 144	4 144	
Charges constatées d'av.	1 361	1 361	
TOTAUX	417 280	396 697	20 583

ETAT DES DETTES	Mt brut	< à 1 an	> à 1 an
Emprunts oblig.conv.			
Autr.emp.obligataires			
Emprunts et dettes < 2 ans			
Etabl.crédit > 2 ans	447 152	26 980	420 172
Empr.& dettes fin. div.	0	0	
Avances et acomptes recus clients	0	0	
Fournisseurs et cptes rat.	64 331	64 331	
Personnel et cptes rat.	67 307	67 307	
Organismes sociaux	89 744	89 744	
Etat - IS	31 724	31 724	
Etat - TVA	34 980	34 980	
Etat Charges à payer	582	582	
Publ. Aut. Imp. et taxes			
Dettes/immo et cptes rat.	1 210	1 210	
Groupe et associés			
Autres dettes			
Produits const. d'av.	43 438	43 438	0
TOTAUX	780 468	360 296	420 172
RENOIS			
Emprunts sousc.en crs. d'ex.	18 500		
Emprunts remb.en crs.d'ex.	44 495		

5-2 Rémunération des dirigeants

En application de l'article 20 de la loi n° 2006-586 du 23 mai 2006, le montant total des rémunérations et avantages en nature consentis aux trois plus hauts cadres dirigeants au titre de l'exercice 2019 s'élève à 53 066 Euros.

5-3 Indemnités de départ en retraite

Les indemnités de départ en retraite sont calculées et provisionnées depuis l'exercice 2011, elles représentent en cumul à cette fin d'année 2019 la somme de 8 811 €.

Paramètres retenus pour le calcul des IFC :

- Départ à la retraite : 67 ans
- Taux d'actualisation financière : 0.77 %
- Table de mortalité retenue : TD 2011-2013
- Taux de revalorisation des salaires : 0 %
- Turnover par défaut

5-4 Effectifs (non exprimés en ETP)

Au 31 décembre 2019 l'effectif est de 63 personnes dont :
13 salariés permanents et 50 salariés non permanents

Au 31 décembre 2018 l'effectif était de 58 personnes dont :
11 salariés permanents et 47 salariés non permanents

5-5 Engagements hors bilan

- Inscription de privilège de prêteur de deniers à hauteur de 343 827 Euros.
- Hypothèque, à hauteur de 100 000 Euros.